

Pour chaque demande contactez l' Arbeitsamt der DG:
Service « Dispenses » – Hütte 79 – B-4700 EUPEN
Tél.: +32 (0)87 638 900 – E-Mail: dispenses@adg.be
ou visitez notre site: www.adg.be

Demande de dispense pour suivre des études de plein exercice

Pourquoi cette dispense ?

Ce formulaire permet de demander la dispense auprès de l'Arbeitsamt der DG pour suivre des études de plein exercice (cours de jour). Cette dispense est obligatoire pour conserver le bénéfice des allocations pendant vos études.

Si la dispense vous est accordée, vous ne devez plus être disponible pour le marché de l'emploi, ni être inscrit comme demandeur d'emploi. Vous n'êtes plus obligé d'accepter un emploi convenable.

Base légale : art. 93 AR 25.11.1991

Si vous reprenez des études qui ont débuté (première année du cycle d'études) après le 31.10.2012 et qui étaient reprises sur la liste des études qui préparent à une profession avec pénurie significative de main-d'œuvre, le montant des allocations de chômage auxquelles vous avez droit pendant ou à partir de la deuxième période d'indemnisation ne diminuera plus pendant la période de dispense.

Vous pouvez continuer à bénéficier de cet avantage durant encore 6 mois après la période de dispense si vos études se terminent avec succès et pour autant que vous ayez droit aux allocations de chômage en tant que chômeur complet ou à l'allocation de garantie de revenus en tant que travailleur à temps partiel avec maintien des droits. Pour cela, vous devez introduire une demande au moyen du formulaire C114-BONUS.

Base légale : art. 114 AR 25.11.1991.

Si vous souhaitez suivre d'autres études, stages ou formations, vous devez compléter le FORMULAIRE CD94A.

Avez-vous besoin d'informations complémentaires?

Si vous souhaitez d'autres renseignements notamment sur les conditions et les conséquences de cette dispense:

- contactez votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB);
- lisez la feuille info "Vous souhaitez reprendre des études de plein exercice?".

En cas de doute quant à l'obtention de la dispense, vous pouvez suivre la procédure de ruling exposée dans la feuille «Pouvez-vous vous informer au préalable de la décision qui sera prise par l'Arbeitsamt der DG? ». Ces feuilles info sont disponibles auprès de votre organisme de paiement ou sur www.adg.be.

Que devez-vous faire du formulaire ?

Vous devez compléter la Partie I.

Vous faites compléter la Partie II par le responsable de l'établissement d'enseignement.

Vous trouverez, dans la marge de gauche, des informations qui vous aideront à compléter ce formulaire.

N'oubliez pas de mentionner votre numéro NISS sur chaque page du formulaire.

Vous remettez le formulaire complété à votre organisme de paiement (CAPAC, CGSLB, CSC ou FGTB) et vous attendez l'autorisation de l'Arbeitsamt der DG avant d'entamer les études.

Et ensuite ?

L'organisme de paiement remet le formulaire à l'Arbeitsamt der DG.

L'Arbeitsamt der DG vous envoie un courrier avec sa décision.

Dans l'attente de la décision de l'Arbeitsamt der DG, vous devez continuer à respecter toutes vos obligations en tant que chômeur.



Demande de dispense pour suivre des études de plein exercice

Art. 93 AR 25.11.1991

cachet dateur de
l'organisme de
paiement

Partie I : à compléter par le chômeur

Votre identité

Prénom et nom

Rue et numéro

Code postal et commune

Votre numéro NISS se trouve au verso de
votre carte d'identité (...)

N° registre national (NISS) _____ / _____ - _____

Les données 'téléphone' et 'e-mail' sont
facultatives

Téléphone

E-mail

Votre demande

Je sollicite la dispense du ____ / ____ / _____ au (*) ____ / ____ / _____

(*) La dispense peut être demandée jusqu'à la date de début de l'année académique suivante.

Vos nouvelles études

Indiquez les études que vous allez suivre et
mentionnez l'année concernée.

Je souhaite suivre pendant la journée les études suivantes :

études secondaires : 4^{ème} 5^{ème} 6^{ème} année

bachelor en 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème} année

master en 1^{ère} 2^{ème} année

autre :

Je perçois pendant mon année une bourse d'études :

non

oui ⇒ avec retenues de sécurité sociale ? non oui

Vos études précédentes

Complétez uniquement s'il s'agit d'une
première demande.

Je dispose déjà du (ou des) diplôme(s) suivant(s) :

1.

2.

3.

Un de ces diplômes relève de l'enseignement supérieur

non

oui

Il s'agit des dernières études qui précèdent la
première demande d'allocations de chômage

J'ai terminé ou arrêté mes dernières études le ____ / ____ / _____

Signature

Je certifie que mes déclarations sont sincères et complètes.

Je mentionne mon numéro de registre national (NISS) en haut de chaque page.

Date : ____ / ____ / _____ Signature

Partie II : à compléter par l'établissement d'enseignement

L'établissement d'enseignement

Nom et adresse de l'établissement organisé, reconnu ou subventionné par une des trois Communautés.

Nom :

Rue et numéro :

Code postal et commune :

Nom et prénom de l'étudiant.

M. ou Mme

est inscrit(e) pour l'année académique __ __ / __ __ comme élève régulier(ière)/étudiant(e) depuis

le __ __ / __ __ / __ __

Etudes :

Année du cycle :

Début de l'année académique __ __ / __ __ / __ __

Date du début de la première année du cycle d'études pour lesquelles la dispense est demandée.

Début de ces études le __ __ / __ __ / __ __

Les cours et les stages éventuels se déroulent principalement en semaine et avant 17h :

non oui

L'inscription porte sur au moins 27 crédits ou sur au moins 20 heures de cours, par semaine, en moyenne (stage compris) :

non oui

A compléter si l'intéressé a déjà été inscrit au cours de l'année précédente.

L'intéressé a réussi l'année précédente du cycle :

non oui

L'intéressé est autorisé à s'inscrire pour l'année supérieure. Cette inscription porte sur au moins **27 autres nouveaux crédits** ou sur au moins **20 autres nouvelles heures** de cours, par semaine, en moyenne (stage compris) :

non oui

Signature

Date : __ __ / __ __ / __ __

Signature

Personne de contact :

Téléphone :